

Histoire de la civilisation moderne

M. Emmanuel LE ROY LADURIE, membre de l'Institut
(Académie des Sciences morales et politiques), professeur

Le cours et le séminaire ont porté notamment sur le Devenir de l'État pré-révolutionnaire, non sans données comparatives avec l'époque contemporaine. Nos réflexions se sont notamment inspirées de la pensée du grand politologue italien Guglielmo Ferrero. Il sera donc question dans ce résumé de cours (ou d'une partie du cours) de l'Histoire de l'État moderne depuis l'Ancien Régime (disons les Monarchies des XVII^e et XVIII^e siècles, avec Louis XV, Frédéric II, etc.) jusqu'à nos démocraties contemporaines, françaises, européennes, voire asiatiques (Japon). Le sujet était tellement vaste qu'il fut traité sous un angle privilégié mais je crois, essentiel, celui de la *légitimité*, ou si l'on veut celui de l'obéissance, plus ou moins librement consentie. En d'autres termes, qu'est-ce qui fait que malgré tout, le citoyen (ou le « sujet ») obéit à l'État, qu'il paye ses impôts, qu'il fait un service militaire, etc. Bien sûr, en mainte circonstance, c'est son intérêt d'obéir, mais ce n'est pas toujours, tant s'en faut, son intérêt individuel. Il y a donc au dessus de tout cela, un principe d'obéissance, un principe de légitimité. Lequel ? Ce principe a varié avec le temps. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on obéissait à Louis XIV ou à tel autre roi de l'époque parce que ce monarque était légitime, parce que très précisément il était le fils aîné, ou le petit-fils aîné, ou même l'arrière petit-fils aîné du prince régnant ; et puis la machine s'est grippée, le principe de légitimité héréditaire s'est affaibli, voire a disparu lors de la tornade qui commence en 1789. Aujourd'hui pourquoi obéissons-nous ? Absolument pas parce que le chef de l'État est ou fut le fils aîné d'un certain père. Mais parce que les Autorités qui nous gouvernent, Président de la République, Parlement, etc. sont le résultat d'élections libres et démocratiques, ayant donné à l'élu 51 % des suffrages. D'un côté on avait au 18^e siècle (par exemple) un principe aristocratique, héréditaire, et monarchique disons pour simplifier le principe aristo-monarchique ; d'autre côté aujourd'hui nous nous en tenons pour l'essentiel à un principe électif et démocratique ; disons pour simplifier le principe démocratique. Pour plus de détails nous renvoyons à ce sujet au petit livre si

intéressant du penseur italien Guglielmo Ferrero, livre intitulé *Pouvoir* et réédité récemment au *livre de poche*.

Qu'est-ce qui consacre, selon Ferrero, un principe de légitimité ? Son utilité, sans doute. Le fait qu'il assure une marche à peu près correcte de la société : au temps de la Monarchie, celle d'Henri IV par exemple ; et de nos jours au temps de la Démocratie : celle-ci vaut ce qu'elle vaut ; elle constitue quand même comme l'a dit Churchill « le plus mauvais régime possible, à l'exception de tous les autres »...

Mais disons que ce qui assure la légitimité d'un système politique, c'est aussi et avant tout le temps. Pourquoi est-ce qu'un Nord-Américain par exemple accepte sans trop de cynisme et maintes fois très sincèrement, la démocratie de son pays, les USA, au rythme d'une élection présidentielle tous les quatre ans ? Tout simplement parce que ce régime aujourd'hui présidé par Clinton, jadis par Roosevelt ou par Jefferson, existe et fonctionne sans trop de heurts, à la (relative) satisfaction générale, depuis deux siècles. Pourquoi en France acceptons-nous la République démocratique, à gauche comme à droite ; et aussi d'une façon générale à l'extrême-gauche comme à l'extrême-droite, il faut le souligner (alors que l'extrême-droite au cours des années 1930 était encore antiparlementaire). Pourquoi ratifions-nous en fin de compte assez bien notre régime ? Je dirai, avec Ferrero, que c'est à cause du Temps. C'est parce que ce régime préparé par la Révolution de 1789, se trouve en place sans interruption depuis 1870 : III^e, IV^e et V^e République... Comme disait De Gaulle c'est toujours *la République*. Il n'y eut qu'une exception, les quatre années de présence allemande (1940-44) ; elles interrompirent la République mais ce n'était pas de notre fait. Donc la République en France a maintenant 125 ans *grosso modo* depuis le 4 septembre 1870 jusqu'à 1995-96 ; c'est largement suffisant pour assurer à ce régime une légitimité d'occupation des lieux, de « prescription centenaire » comme on dit ailleurs dans les affaires de propriété d'immeubles. Talleyrand l'écrivait au siècle dernier, « un gouvernement légitime qu'il soit monarchique ou républicain, héréditaire ou électif, aristocratique ou démocratique est toujours celui dont l'existence, la forme et le mode d'action sont consolidés et consacrés par une longue succession d'années et je dirais volontiers par une prescription séculaire ». Talleyrand ajoute : « la légitimité de la puissance souveraine résulte de l'antique état de possession ; et de même pour les particuliers la légitimité du droit de propriété ». Il semble dans ces conditions que le présent résumé peut se répartir en quatre points successifs :

1^{er} point : les Anciens Régimes, en France, en Espagne, en Prusse, et ailleurs, notamment avant 1789, régimes basés sur le principe monarchique, héréditaire, aristocratique.

2^e point : les Révolutions ; elles détruisent les Anciens Régimes ; elles anéantissent ou affaiblissent le principe monarchique, ainsi en France à partir de 1789 bien sûr ; et en Allemagne, Russie, Italie, Espagne beaucoup plus tard : à partir de 1917, 1920 ou 1930 selon le cas. En principe une grande Révolution devrait

immédiatement remplacer le principe monarchique ou héréditaire par le principe démocratique et électif ; c'est en effet ce qui s'est produit ou a paru se produire quelquefois. Mais en fait un vaste Phénomène révolutionnaire produit surtout (avant que ne s'instaure définitivement la légitimité démocratique) il produit surtout une vacance de légitimité ; dans cet intervalle dangereux, des dictatures rudes, quoique pas forcément éternelles peuvent se créer ; basées notamment sur le système de l'intimidation, de la peur voire de la Terreur ; il suffit à ce propos de prononcer les noms, inégalement maudits, pas toujours forcément négatifs mais parfois vraiment très négatifs, les noms fort différents d'hommes comme Cromwell, Robespierre, Napoléon, Hitler, Staline, Mussolini et Franco et l'on voit que dans ce moment post-révolutionnaire les pires excès sont à craindre, même si le pire n'est pas toujours sûr.

3^e point, troisième étape : les régimes dualistes, ceux qui combinent le principe monarchique effectif et le principe démocratique, à tout le moins représentatif. Ainsi la France de Louis-Philippe ; l'Angleterre mi-royale, mi-parlementaire avant la reine Victoria ; l'Allemagne de Bismarck ; peut-être aujourd'hui le Maroc d'Hassan II ; dans ces divers cas, les formes parlementaires, représentatives sinon vraiment démocratiques pouvaient paraître respectées ; mais en fait c'était très souvent le Roi et ses agents qui manipulaient l'institution parlementaire ; ils tiraient les ficelles, et l'on restait assez loin encore, dans la réalité, d'un véritable système démocratique.

4^e point, quatrième étape en notre monde « développé » : le système démocratique dans lequel nous vivons en France depuis 125 ans ; système qui ailleurs dans le monde a remporté aussi de retentissants succès, depuis une vingtaine d'années ; en particulier dans la péninsule ibérique, dans le monde ex-communiste, en Amérique latine, etc. Le système démocratique, bon en soi certes, peut avoir des côtés corrompus ou même pervers ; il est parfois poussé beaucoup trop loin grâce aux méthodes de l'audimat et des sondages ; il représente quand même comme l'avait prévu Tocqueville dès le second tiers du XIX^e siècle, *l'indépassable horizon de notre époque* (s'il est permis à ce propos, de paraphraser Sartre).

Deux mots d'abord sur le socle initial de notre réflexion : l'Ancien Régime, basé sur le principe monarchique, héréditaire, aristocratique... Cet Ancien Régime « royal » s'est formé peu à peu dans la confusion barbare du très haut Moyen Âge ; il atteint son apogée en Europe centrale et occidentale, spécialement en France, du XV^e au XVII^e siècle, disons de Louis XII à Louis XIV, pour décliner ensuite, finalement disparaître. Il est fondé sur la concentration du pouvoir à l'intérieur d'une seule famille dominante, l'illustre lignage des Capétiens, régnant chez nous du X^e au XVIII^e siècle. Mais à l'échelon régional, il est basé aussi sur la concentration du pouvoir dans une minorité de familles nobles, aristocratiques, héréditaires : là est le modèle capital, l'hérédité. Ces familles de sang bleu ne représentaient guère que 3 % de la population française d'autrefois (cela faisait quand même davantage que l'énarchie actuelle) ; elles contrôlaient directement ou indirectement une grande partie de la terre agricole et aussi les hauts postes

militaires, religieux, voire administratifs. Donc l'hérédité du trône (central) était confortée dans ses fondations par l'hérédité (locale) de la seigneurie.

Ce qui provoquait l'admiration du peuple et des classes moyennes, ce qui permettait sinon de justifier du moins de rendre éclatant le système royal, c'était le luxe somptueux dont s'entouraient la monarchie et l'aristocratie même si par ailleurs, quant à l'hygiène, ces hauts personnages vivaient dans des conditions discutables. Profusion d'objets luxueux : fourrure, dentelles, soieries, pierres précieuses, diamants, or, argenterie, chevaux, carrosses, peinture et sculpture... Depuis le Moyen Âge toutes les Muses, si l'on en croit Ferrero, avaient collaboré afin de tisser pour la monarchie et l'aristocratie un décor digne d'elles... Voyez Versailles et récemment la vente des biens chez Sotheby's de la famille princière jadis régnante à Baden-Baden en Allemagne. L'Ancien Régime se drapait dans cette ornementation, parvenant ainsi, *volens nolens*, à mieux convaincre les sujets des supériorités du Pouvoir. Et puis jouaient un rôle également les cultes catholiques avec leurs cathédrales, processions, cérémonies, fêtes, l'Ensemble venant en renfort d'une monarchie des plus ostentatoires. Les prélats et les princes agissaient de conserve ; les évêques, à la différence d'aujourd'hui étaient de grands seigneurs. Ce système d'Ancien Régime était tissé de hiérarchies, incompatibles avec notre contemporaine idéologie d'égalité, initiée par Rousseau. La hiérarchie aristocratique était sacralisée, allant du prince au simple gentilhomme en passant par le duc et pair, bref du haut vers le bas, au travers de divers titres de noblesse. Le système nobiliaire reflétait jusqu'en notre vallée de larmes une hiérarchie céleste de type angélique : les Anges « à l'époque » se répartissaient en Archanges, Trônes, Dominations, simples anges de base ; et puis finalement aux chaînons tout à fait inférieurs de la série, venait la gent démoniaque. Bien sûr à niveau terrestre on pouvait échapper aux structures hiérarchiques, tenues par certains pour oppressives ; dès lors on décidait de vivre en ermite, à la façon d'un lointain « sannyasi », on s'installait en toute humilité aux marges périphériques du modèle de la dénivellation des rangs, ou même en dehors de celles-ci ; on niait de la sorte le modèle de hiérarchie monarchique et sub-monarchique ; mais sans le détruire en quoi que ce soit.

Même remarque à propos des femmes, mais d'une façon quelque peu différente : elles s'avéraient capables de tourner ou de court-circuiter, vers le haut cette fois-ci, le réseau rigide de la hiérarchie, et cela en se mariant à niveau nettement supérieur à celui qui avait été le leur dans le cadre de leur famille d'origine. Ainsi une fille de riche marchand, de banquier, nantie d'un gros sac d'écus pouvait-elle épouser un jeune et noble fils de grand seigneur ; ce garçon de naissance distinguée étant tout heureux de « fumer ses terres » par réception d'une grosse dot conjugale. Hypergamie féminine ! Ces diverses pratiques d'hypergamie en effet, ou de renoncement érémitique, assouplissaient le système de hiérarchie, mais ne l'anéantissaient en aucun cas.

Question triviale maintenant, qui néanmoins reste essentielle : pourquoi cet ancien régime héréditaire et hiérarchique, contraire à l'égalité, fit-il naufrage à Paris et ailleurs en 1789 ainsi qu'aux années suivantes ? On a beaucoup réfléchi sur cette question lors du bicentenaire, en 1989. Disons qu'au XVIII^e siècle la science commençait à miner non pas le christianisme « en soi » qui pouvait garder sa valeur, mais une conception trop étroite, trop rigide, trop Ancien Régime justement du christianisme. Et puis « décollait », s'accroissait la Presse : espèce d'explosion du media-papier déjà sous Louis XV et Louis XVI, elle-même comparable à un tout autre niveau bien sûr, à ce que sera l'immense expansion du media électronique en notre temps. Ajoutons le fameux « essor de la bourgeoisie » dont on parle toujours dans les manuels scolaires ; en fait on dirait plutôt aujourd'hui le développement des élites, puisque les fossoyeurs de l'Ancien Régime en France furent comme on sait non seulement des bourgeois instruits mais aussi des membres de la noblesse libérale, comme La Fayette ou Mirabeau. La gentilhommerie révolutionnaire, par de tels procédés, creusait ainsi sa propre tombe, incidemment.

Nous en arrivons maintenant à la seconde partie de ce résumé : la Révolution ou les Révolutions.

La Révolution c'est la destruction du principe d'aristocratie, voire de monarchie en vue de le remplacer par des thèmes de représentation nationale ou populaire, d'égalité, avec le résultat imprévu d'instaurer bien souvent pour quelque durée l'anarchie, ou la dictature...

S'agissant de la Révolution, le plus simple en compagnie de Ferrero, consisterait à remonter d'abord aux grands ancêtres. Avec Jean-Jacques Rousseau, au gré du *Contrat social* (1762), c'est la volonté générale, c'est en fin de compte le « peuple » qui doit prendre le pouvoir. Le peuple : notion vague. L'abbé Sieyès la précisera plus tard dans son célèbre opuscule de janvier 1789. *Qu'est-ce que le Tiers-État ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'ici dans l'ordre politique ? Rien. A quoi vise-t-il : à devenir quelque chose.* Le peuple dorénavant, selon l'abbé, ce sera la *Nation* (un concept à l'époque relativement nouveau, et qui jusqu'à nos jours restera capital, tel fut le génie de Sieyès ; qu'on songe par exemple aux avatars, certes néfastes, du Nationalisme vers la fin du XX^e siècle, parmi les « Nations » serbes, croates et autres ethnies « yougoslaves » ou balkaniques). La Nation en 1789, c'était la collectivité agrégative de tous les groupes dont se composait la société française lors de l'année cruciale ; c'était l'ensemble des ensembles, et pour l'essentiel c'était le Tiers-État : il « contenait » 97 % pour le moins des citoyens du royaume d'alors. Quant à la Noblesse et au clergé ils étaient en théorie les bienvenus dans le fait national ; mais ils s'en excluaient d'eux-mêmes s'ils refusaient de s'incliner devant le Tiers-État. La Nation, dans l'esprit même du principe démocratique ou à tout le moins représentatif, la Nation (et non plus le Roi) devenait source de la loi, fontaine de jouvence de tous les pouvoirs y compris celui du Monarque lui-même ! En conséquence, à la veille immédiate de l'ultime décennie du XVIII^e siècle, on est déjà aux antipodes de l'Ancien régime.

La France se doit d'être reconstruite sans tenir compte de la complexité des institutions du passé, sur la *tabula rasa* (table rase) d'une Volonté Générale. Le principe « aristo-monarchique » va faire place très vite, au principe démocratique. Cette moderne substitution, issue du cerveau de Sieyès comme de la culture de l'époque, semble devenir réalité quand en juin 1789 le Tiers-État décide de prendre le nom d'Assemblée Nationale ; et quand la Cour de Versailles ainsi que la Noblesse et le Clergé capitulent devant cette décision unilatérale qui prétend refléter dans l'Empyrée les vœux même de la Nation.

Mais tout cela ne correspond dans les faits qu'à la moitié de ce qui s'est produit. L'œuvre de destruction, c'est vrai, fut effectuée bel et bien. Le principe aristo-monarchique fait naufrage en 1789 ; mais le gouvernement représentatif, démocratique, électif n'est pas encore bâti véritablement. Car la France de 1789 et même de 1800 ou de 1820 n'est pas mûre pour une telle construction. Vers 1789-94 et peut-on dire de 1789 à 1815 voire de 1789 à 1880, on est bien en présence de la négation effective, pour une grosse part, de l'Ancien Régime et de sa légitimité ; mais par contre, on ne dispose pas encore, à portion entière, d'une légitimité nouvelle pleinement, réellement établie, et qui serait, elle, d'un tout autre ordre (démocratique) ; on est confronté à un vide du pouvoir, une absence d'icelui, laquelle sera remplie ou compensée par toutes sortes de solutions bricolées : République de la Terreur (1793-94), république fragile sans pouvoir solide ni accepté (le Directoire), système plus ou moins dictatorial (Napoléon I^{er}), monarchies instables (Restauration, Monarchie de juillet ; et puis Second empire, lui-même initialement dictatorial). Jusqu'à ce qu'au bout du compte la légitimité d'une Démocratie, à force de durée séculaire, finisse par s'affirmer, par s'asseoir de manière toujours plus incontestable ; affirmation et durée qui gagneront sans cesse en « prégnance » à partir des années 1870-1880. Viendra donc le temps de la République, bien enracinée maintenant, tout comme l'était jadis la Monarchie capétienne ... ou la République de Venise...

Mais n'anticipons pas ! Afin d'illustrer mieux le vide du pouvoir, ou du moins la carence de légitimité qui s'instaure disions-nous à partir de l'été chaud de 1789 et pour bien des années, on peut se référer à l'intervention de l'archevêque de Bordeaux, garde des sceaux, intervention aussi du ministre Necker et de Louis XVI en personne, le tout au cours des premières saisons révolutionnaires. Ces personnages sont conscients du coup de pioche, démolisseur de l'Ancien Régime, asséné depuis mai-juin 1789 : le royaume, à les entendre, se trouve dès l'été 89, en situation d'anarchie, sans que rien de solide soit effectivement construit « en dur » pour remplacer l'ancien. Les propriétés sont violées, si l'on en croit le trio ministériel ou royal ; les châteaux sont brûlés, les lois n'ont plus de force, les tribunaux chôment, le commerce et l'industrie sont en panne, l'administration et le gouvernement sont affectés de subversion complète, la collecte des impôts, la circulation des grains sont suspendues ; les libertés individuelles des citoyens ne sont plus respectées.

On est donc en présence d'un système de double logique ; on constate l'irrésistible déploiement des deux Révolutions, comme l'a écrit Ferrero repris sur ce point par François Furet. D'une part la Révolution démocratique est en marche au cours du quinquennat qui s'inaugure en 1789 ; elle persiste à produire des effets largement positifs, et de première grandeur, en particulier dans le domaine... théorique : citons la déclaration des Droits de l'Homme ; et encore, en un registre bien défini, le droit au divorce. Mentionnons également, même si les conséquences effectives restèrent sur le moment limitées, le droit au suffrage universel promulgué en 1792 en vue des prochaines élections à la Convention. Ces diverses contributions, de grand avenir il est vrai, ont beaucoup pâti de n'être point appliqués dans les faits sauf exception, ou d'être incarnées de façon perverse. Ni la société française ni les acteurs de la scène politique n'avaient la maturité indispensable pour cette concrétisation de grandes idées, de lois généreuses ; les « choses » ne prendront chair qu'un siècle plus tard...

De 1789 à 1794 et au delà, les grands principes achoppent sur les terrifiants pépins de la réalité ; mais l'autre Révolution, la seconde en termes « ferreristes », celle qui poursuit la destruction de l'Ancien Régime, se déploie, elle, avec l'énergie du bulldozer. Destruction de la Noblesse, et même tentative d'anéantissement de l'Église catholique, du fait des entreprises de Déchristianisation que mène un Jacobinisme extrémiste sous les auspices de la Déesse Raison. L'Église romaine, ou gallicane, selon le cas, constituait pourtant, qu'on le veuille ou non, l'une des bases essentielles, l'une des « pierres vivantes » de l'édifice national. Elle le redeviendra pour une grande part dès le Consulat, dès le Concordat.

Destruction réelle, d'un côté ; constructions nuageuses d'autre part et qui n'existent trop souvent qu'au niveau d'un *wishful thinking* ayant le Futur pour lui, mais pas le Temps Présent. La carence du pouvoir légal effectif, l'absence de légitimité des Gouvernements aboutit à ce que le phénomène d'obéissance de la part des Sujets soit recherché, sinon trouvé dans l'intimidation permanente, exercée d'en haut à leur endroit. Bref la Peur, la Terreur vont régner, cette Terreur de 1793-94 qui prend le contrepied, par définition, d'une légitimité de bon aloi. S'agissant des Jacobins ou Montagnards qui animent le Régime politique d'intimidation de 1793-94, tels que Robespierre et Saint-Just, un certain Karl Marx parlera volontiers d'un gouvernement de petits-bourgeois terroristes qui font dans leur culotte. Sur un mode plus sérieux, les Robespierristes et autres militants voire Enragés de la Dominance révolutionnaire, auront vite fait, en tout état de cause, de s'exterminer mutuellement. Les uns comme les autres avaient peur a priori de la Contre-Révolution, et vice versa. Le système, si on peut le qualifier ainsi, était tissé de craintes réciproques, entrecroisées, voire de paniques. Bien sûr n'exagérons rien : le Comité de salut public des années 1793-94 ne s'inspirait pas simplement de motivations terroristes ; ce gouvernement, car c'en était un, avait d'incontestables mérites à titre patriotique, administratif, etc. L'institutionnalisation de l'Effroi impliquait pourtant, nul ne le niera, l'usage massif de la guillotine ; voire de la péniche à fond perforé, pour noyer les Vendéens dans la Loire,

technique mise au point par le sinistre Carrier. Nous retrouvons ici le thème proposé par Hobbes au XVII^e siècle, ce thème de la peur comme élément essentiel du système politique ou de ce qui en tient lieu, dès lors qu'il n'y a pas légitimité véritable, ni contrat social digne de ce nom. Et de fait, jusqu'à ce qu'un certain niveau de légitimité (loin d'être parfait certes, mais plus ou moins accepté de facto par la Nation) soit atteint à partir de 1815 et puis de plus en plus au cours des époques ultérieures, la Révolution française et ses prolongements ont abouti pour l'essentiel à produire des régimes autocratiques, voire des Dictatures ; Robespierre sur la Gauche ; Bonaparte (devenu Napoléon) sur la Droite... et parfois aussi sur la gauche. Bien sûr on trouvait également, dans la construction napoléonienne, des faits de gloire militaire, de conquêtes en Europe, de nationalisme ; ainsi que des réalisations administratives, et même culturelles tout à fait remarquables. Mais l'élément d'intimidation, de régime policier à la Fouché, bref de peur ne fut pas, en tout ceci, de négligeable importance. Après Robespierre et l'intermède du Directoire, Napoléon a gouverné (voire apeuré) les Français d'une main de fer ; celle-ci impliquant en outre, c'est vrai, une certaine dose de consensus de la part des gouvernés.

De façon générale, toutes les grandes Révolutions dans les Nations européennes importantes, tant à l'Ouest qu'à l'Est de l'Europe, présentent à ce point de vue des traits assez analogues : elles engendrent, à des dates variées, du XVIII^e au XX^e siècle, la destruction souvent violente de l'Ancien Régime ; elles sont suivies ultérieurement à plus ou moins bref délai par l'instauration de fortes dictatures, qui certes s'établissent pas pour toujours ; celles-ci peuvent durer quand même assez longtemps.

C'était déjà le cas après la Révolution anglaise de 1640, quand s'instaura la semi-autocratie (relativement « douce ») de Cromwell aux années 1650, « dictature » si l'on veut, mais plutôt clémente par rapport à ce qui se passera plus tard dans le même ordre d'idées, du XVIII^e au XX^e siècle. La dictature cromwellienne avait suivi la Révolution d'Angleterre un peu comme Bonaparte assumera, dans l'hexagone, l'héritage des années révolutionnaires. L'épisode cromwellien, pour sa part, concluait logiquement une phase anglaise de subversion violente, menée contre la Monarchie d'Ancien Régime des Stuart, — subversion ayant pris place pendant la décennie 1640, jusqu'à culminer lors de l'exécution du roi Charles I^{er} en 1649. Lors de périodes beaucoup plus récentes, la destruction révolutionnaire des anciens régimes ou du moins des régimes dualistes (j'y reviendrai) sur le Continent européen pendant et après la première guerre mondiale en Russie, en Allemagne, en Italie, en Espagne sera suivie par des phases certes provisoires de dictature (mais un provisoire qui durera longtemps) phases infiniment plus rudes que celles qu'incarna Bonaparte pour ne point parler de Cromwell : je pense sur ce sujet aux dictatures de Mussolini, Franco, et plus encore à celles de Staline et Hitler avec les conséquences désastreuses qui en découleront à l'échelle mondiale, s'agissant du moins de ces deux derniers leaders. Les dictatures en question ont ensuite disparu pour donner naissance à plus ou moins long terme à des formes

durables, respectables, modernes de démocratie représentative, en Allemagne, Italie, Espagne ; et peut-être, mais nous n'en sommes pas encore totalement sûrs, en Russie¹ ; une Russie dont il n'est pas exclu qu'après 73 ans d'autoritarisme à visages variés, mais jamais très humains, elle s'engage à son tour sur la voie démocratique. Remarquons que deux de ces dictatures post-révolutionnaires du XX^e siècle, mussolinienne et hitlérienne ont disparu à la suite d'un conflit armé, en 1943 et 1945. Les dictatures espagnole et russe par contre se sont effacées sans guerre à la suite d'interventions qui procédaient non pas tellement du peuple, mais des sommets de l'appareil d'État en la personne du roi Juan Carlos et de Gorbatchev. Le premier de ces personnages est toujours au pouvoir. Le second a dû céder la place, bien qu'il n'ait pas toujours démérité.

*
**

Après la destruction de l'Ancien Régime, autrement dit l'annulation totale ou partielle des principes aristocratique et monarchique ; après la période (ultérieure) de régime autocratique ou de dictature qui est venue ensuite, celle-ci accessoirement jacobine puis durablement napoléonienne, nous avons connu en France, en troisième lieu, ce qu'on pourrait appeler des régimes dualistes ou mixtes, des systèmes de transition qui combinent les restes encore très vigoureux de l'*ancien* principe héréditaire (le Roi) avec les espérances et les promesses déjà factuelles du *nouveau* principe démocratique ou à tout le moins représentatif : le Parlement. En France ce régime dualiste fut incarné (entre autres) sous le Roi Louis-Philippe, entre 1830 et 1848 : le Monarque (Louis-Philippe) et le Parlement (la Chambre des députés de l'époque) y fonctionnaient en théorie comme partenaires égaux... mais en fait c'était le Souverain qui maintes fois manipulait le Parlement ; le premier principe (le Roi) tirait discrètement les ficelles du second (le Parlement). Il y avait deux principes égaux... en principe ; mais en réalité l'un d'entre eux (le Monarque) était plus égal que l'autre (le Parlement).

Avec Guizot, premier ministre *de facto* permanent à partir de 1840, Louis-Philippe pensait avoir trouvé l'homme de sa propre politique, autrement dit de cette stratégie *manipulatrice* qui vient d'être évoquée. Guizot en effet était soutenu par l'influence occulte du Monarque ; il était aidé en cela, entre autres soutiens, par les factions politiques (parlementaires) dont il était le leader. Guizot fut donc en mesure de rester au pouvoir sans interruption de 1840 à 1848 jusqu'à la Révolution qui a cloturé ces neuf années. Le Parlement pendant cette « neuvaine » fut l'instrument docile de l'Exécutif. Cet Exécutif (autrement dit la Monarchie de Louis-Philippe, son Premier ministre et leur gouvernement) opéraient en maîtres ; le principe démocratique, ou du moins représentatif, électif se trouvait subordonné au principe monarchique, bref au Monarque lequel n'était pas élu, mais héri-

1. Le présent résumé a été rédigé avant les dernières élections présidentielles en Russie (1996) ; elles semblent avoir conjuré, pour le coup, le « spectre » d'un retour au bon vieux totalitarisme des années 1917-1990.

taire. L'élément représentatif, pour ne pas dire démocratique était donc des plus partiels à la différence de l'époque présente (1996) au cours de laquelle tout à la fois l'Exécutif (le chef de l'État) et le Parlement sont l'un et l'autre élus ; ce qui fournit la double base d'une véritable démocratie française et cela en dépit des accusations diverses, fondées ou non, telles qu'on les formule ces temps-ci à l'encontre de la « monarchie républicaine ».

Dans la France actuelle, comme chacun sait, on dénombre des dizaines de millions d'électeurs : nous vivons en régime de suffrage universel. Par contraste le nombre des électeurs dans le royaume « hexagonal » de 1840 montait seulement à 300 000 âmes, les personnes les plus riches. Elles s'avéraient peu nombreuses, il était facile de les placer sous influence, sous contrôle des factions dirigeantes de l'élite du pouvoir, elle-même dirigée par Louis-Philippe et par Guizot. Dans ces conditions la stabilité du gouvernement « guizotique » paraissait devenir et devenait effectivement un fait accompli...

Naturellement, il ne faut pas simplifier : car à la même époque, l'opinion publique fermentait, du fait de la diffusion d'idées souvent extrémistes ou radicales ; le pouvoir tentait donc de suivre tant bien que mal une ligne médiane avec division du travail entre les principaux protagonistes. Guizot se tenait sous les feux de la rampe. Le Roi Louis-Philippe demeurait dans l'ombre, quoique toujours très influent. Les éléments de mystification ne manquaient pas : le mécontentement social s'aggravait vers 1845-1846. Nous pouvons facilement nous le représenter par comparaison avec les mouvements sociaux d'aujourd'hui, même et surtout si le contexte d'autrefois était bien différent. Afin de calmer cette agitation des années 1840, on s'efforçait de concocter dans l'arrière-cuisine politique, à en croire Ferrero, les doses de narcotiques ou les cachets de « Calmants » avec lesquels des groupes de Politiciens, de Partis allaient influencer l'Europe entière pendant un siècle ou davantage. Parmi ces préparations « culinaires » figuraient la légende napoléonienne, le mythe romantique de la Révolution libératrice, le nationalisme impérialiste, l'égalitarisme humanitaire, et même le socialisme ! N'oublions pas que le *Manifeste communiste* fut publié en 1848. En vérité la coexistence des deux principes, l'un monarchique d'ancien type (très directif) l'autre électif ou représentatif, le premier castrant le second, ne pouvait durer toujours. On était... en France, au fil de cette décennie 1840 ; en un pays qui avait déjà accompli sa grande Révolution en 1789 ; un pays donc où l'on ne pouvait admettre éternellement le privilège dont jouissaient seuls 300 000 électeurs en tout et pour tout, vis-à-vis d'une Nation de plus de trente millions d'habitants ; 300 000 personnes auxquelles était réservé le droit de vote sous prétexte qu'elles payaient 300 F ou davantage d'impôt annuel ; à l'époque c'était l'indice d'une fortune non négligeable.

Cette « exclusion » n'était pas correcte, pas « convenable ». L'opposition à Louis-Philippe, consciente d'une telle inconvenance, voulait élargir le corps électoral pour mieux battre Guizot. On envisageait en conséquence, au terme d'une fuite en avant, l'instauration du suffrage universel. Cette notion de suffrage

généralisé émanait essentiellement, aux années 1840, de l'intelligentsia de gauche et n'intéressait pas en tant que telle les classes populaires... qui en principe étaient pourtant les plus concernées par une immense extension du droit de vote : dix millions de personnes, dix millions de voix ; *one man one vote*. Le paradoxe, qui plus est, c'est que contrairement à ce qu'espéraient les Personnalités de gauche, désireuses de suffrage universel, celui-ci se montrera, en fait et fort souvent, très conservateur dans ses choix ; point du tout révolutionnaire ni même progressiste.

Quoi qu'il en soit, des conjonctions occasionnelles se produisirent en France vers 1847 entre l'agitation pour le suffrage universel, et d'autre part le mécontentement populaire voire une espèce de disette en cette même année. Ces conjonctions engendrèrent l'insurrection parisienne de février 1848 : elle a renversé le régime de Louis-Philippe et de Guizot ; la Seconde République de 1848 fut proclamée de ce fait, ne serait-ce que par manque d'une meilleure solution. Ainsi s'est brisé dès l'hiver de 1848, le système politique mixte ou dualiste, lequel avait tenté, non sans mal, de concilier les deux principes opposés, le principe monarchique et le principe électoral ou représentatif ; conciliation qui s'était souvent opérée en fait au détriment du second terme, la démocratie ; et en faveur du premier, la vieille monarchie. Dans le cadre français, l'an 1848 signifiait en certaine mesure la terminaison d'un système dualiste. Le temps me manque ici pour parler de l'époque ultérieure, celle de Napoléon III ou du Second empire, règne qui eut par moments des aspects d'autocratie bonapartiste, après la seconde république, celle-ci décadée précédemment par suite du coup d'état de 1851. Tout bien considéré cependant, le second Empire (1852-1870) se comportait en autocratie assez douce, pas bien « méchante » en tout cas... ; à l'image de la Révolution qui l'avait précédée, point sanguinaire non plus, celle de 1848 précisément.

Passons sans barguigner aux époques suivantes : en ce qui les concerne nous pouvons dire ou plutôt répéter que depuis 1870 (4 septembre 1870, date de fondation ultime de la République) jusqu'à maintenant, la démocratie s'est fondamentalement, définitivement implantée en France. Le principe électif est devenu par acquis séculaire la base essentielle de nos institutions politiques tant à Paris qu'en province. Je suis conscient par ailleurs, à quoi bon le répéter, des défauts de notre Démocratie (corruption, etc.) en France comme dans d'autres grandes nations, participantes elles aussi du « monde libre ». Mais je me place uniquement, ici, sur le terrain des principes ; leur positivité n'est pas niable.

Pour en revenir au point auquel nous étions parvenus dans cet exposé, à propos des régimes mixtes du genre Louis-Philippe, voire Napoléon III, devons-nous penser que ces systèmes « dualistes » ont disparu partout *d'Europe*, comme ils ont disparu en effet *de France* après la chute de nos derniers Monarques, dès 1848 puis à partir de 1870 ? Certainement pas.

En Angleterre, par exemple, postérieurement à la Révolution des années 1640, et après l'épisode semi-autocratique voire plus ou moins dictatorial de Cromwell,

quelques décennies dites de Restauration se sont écoulées. Et puis une fois terminée la phase spasmodiquement révolutionnaire du XVII^e siècle, conclue par le « glorieux » épisode de 1688, un système dualiste très efficace s'est mis en place dans les îles britanniques, sous les auspices combinées du Roi et du Parlement, *King and Parliament* ; il s'agissait là d'une combinaison intelligente et réussie entre le principe monarchique, attaché au nom des rois anglais (maintes fois médiocres, incidemment), Georges I, Georges II, Georges III au XVIII^e siècle ; et d'autre part le principe électoral, parlementaire, personnifié par la Chambre des communes : elle fut dès avant la Révolution française, a fortiori après celle-ci, la mère des Parlements du monde entier. Bien sûr il y eut des conflits au Nord du Channel entre ces deux entités — royale, et parlementaire — mais dans l'ensemble le système mixte ou dualiste fonctionnait à Londres selon les règles d'une bonne relation mutuelle de travail, relation au sein de laquelle les pouvoirs proprement royaux étaient du reste beaucoup plus importants que Montesquieu ne le pensait à l'époque.

C'est seulement pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, et puis pour l'essentiel durant le XX^e siècle que le pouvoir spécifique des Souverains anglais, rois ou reines, perd beaucoup de son importance jusqu'à devenir surtout symbolique en notre époque, sans pour autant disparaître tout à fait. Par compensation, les pouvoirs du Parlement britannique, ainsi que du premier ministre élu par lui ont beaucoup grandi au point de faire de la Grande-Bretagne une démocratie à part entière, fût-elle justiciable (dans le détail de sa vie politique) de telle ou telle critique ; tout comme l'est la démocratie française, mais notre problème en ce résumé gît ailleurs. La monarchie anglaise dans ces conditions assume un rôle de représentation médiatique, gênée ou aidée en cela par les malheurs sentimentaux du prince Charles, qui font les gros titres des petits écrans.

Au fond, l'une comme l'autre, la France et l'Angleterre ont connu à ce point de vue des destinées assez comparables, même si par ailleurs leur histoire générale est fort différente ou divergente. Disons que la chronologie ou du moins la périodisation des stades successifs quant aux principes de base de l'État s'avère analogue des deux côtés de la Manche. Et d'abord deux révolutions homologues quoique décalées s'en prennent à la Monarchie ; elles décapitent le roi ex-légitime : en 1649 chez les Britanniques, en 1793 à Paris. En second lieu immédiatement après ces subversions et comme conséquence du vide du pouvoir et de l'absence de légitimité qui s'est mise en place, on voit s'instaurer des épisodes de semi-dictature, ou d'autocratie : Cromwell au Nord du Channel. Puis, nettement plus tard, et pour cause, Bonaparte au Sud. En tierce période, surviennent, après un délai variable, d'inévitables régimes mixtes, dualistes : il y a effectivement instauration de monarchies modernisées (quelque peu tempérées, sans plus, par l'intervention parlementaire) telles que la monarchie anglaise au XVIII^e siècle et pendant le premier tiers du XIX^e ; ou la monarchie française au temps de Louis-Philippe.

Enfin en quatrième lieu, on voit poindre la démocratie authentique, telle qu'elle fonctionne effectivement en France comme en Angleterre depuis plus d'un siècle. Stades parallèles par conséquent, bien que non synchrones, dans notre Pays et en Grande-Bretagne : Révolutions ; puis autocraties, dictatures ou semi-dictatures ; ensuite régimes dualistes ; enfin démocratie. La succession est assez analogue, au Nord et au Sud de Calais...

En Italie, en Allemagne (plus précisément en Prusse), en Espagne, l'expérimentation socio-historique fut un peu différente. Dans ces trois pays, et dans d'autres nations d'Europe aussi, comme l'a montré Arno Mayer, l'Ancien Régime a duré jusqu'en 1914, avec des cours royales, des courtisans dorés sur tranche, des aristocraties, des palais majestueux, etc. Cependant et malgré la continuité (jusqu'à la première guerre mondiale) d'une monarchie relativement autoritaire en ce trio de nations du continent, celles-ci n'étaient point séparées, par un rideau de fer, des États d'avant-garde du monde civilisé. Jouaient en d'autres termes l'influence plus qu'insulaire du modèle constitutionnel anglais, si importante depuis le XIX^e siècle par delà les frontières de la Grande-Bretagne, et puis le fantastique impact *post festum* de la Révolution française, ainsi que de l'empire napoléonien, celui-ci ayant fortement rayonné par delà les limites de l'hexagone, au Sud des Alpes ou des Pyrénées comme à l'Est du Rhin ; ajoutons à cela les changements considérables introduits ultérieurement par la Révolution de 1848, puis par l'Unité allemande et l'Unité italienne des années 1860, enfin par le prestige du modèle nord-américain. Tout cela fut tellement effectif qu'une certaine dose de régime mixte, ou dualiste s'est introduite dans la vie de ces trois grands pays, Italie, Prusse, Espagne, *avant même* que d'immenses et profondes révolutions s'y produisent. Alors qu'en France et en Angleterre, le régime mixte n'était venu qu'*après* les grandes révolutions. Cette antériorité paradoxale du régime mixte, nous la trouvons dans l'Italie de la dynastie savoyarde, avant la guerre de 1914, au temps des Rois Victor-Emmanuel II, Humbert I^{er} et Victor-Emmanuel III. A l'époque de ces souverains, il y avait manipulation du Parlement péninsulaire par des hommes d'État liés à la cour monarchique, politiciens de grand talent du reste comme Crispi et Giolitti. Dans ce cas précis, celui de l'Italie — on note l'imitation des procédés qui furent employés du côté français en un système dualiste analogue et préexistant ; procédés chers, entre autres à Louis-Philippe comme à Guizot. Même remarque à propos de l'Allemagne unifiée, au temps des Hohenzollern, de leur ministre Bismarck puis de Guillaume II : le Parlement de Berlin, le Reichstag n'était pas du tout inexistant à l'époque, mais un système impérial d'essence royale parce que prussienne le tenait en laisse. Les Révolutions allemande, italienne, espagnole avec incidemment leurs répercussions dictatoriales catastrophiques des années 1919-1945 et (dans le cas de l'Espagne) des années 1930-1975 ont mis un point final définitif à ces expériences variées de régime mixte ou dualiste telles qu'elles furent enregistrées au XIX^e siècle ou à la *Belle époque* (celle-ci antérieure comme on sait à 1914). Ensuite après 1945 ou après 1975, selon les cas, la démocratie s'est implantée dans ces

trois pays, Allemagne, Italie, Espagne ; elle a duré fort heureusement jusqu'à nos jours, et devrait persévérer bien au delà de l'an 2000. C'est simultanément souhaitable, raisonnable... et vraisemblable.

**

Démocratie : nous en venons maintenant à la quatrième et dernière partie de ce résumé, en tant que réflexion historique sur l'État. Après 1) l'ancien Régime monarchique « vieux style » 2) les Révolutions, suivies de retombées dictatoriales ou autocratiques 3) les régimes mixtes ou dualistes, vient 4) la démocratie ; celle-ci fondée sur une délégation de pouvoirs au terme d'élections libres, le tout s'appliquant à la société tant globale que régionale, en vue de résoudre les problèmes généraux ou particuliers du Pouvoir.

En démocratie, les citoyens se mettent d'accord entre eux pour choisir un certain nombre de fondés de pouvoir qui auront charge de gérer les intérêts communs : loi, ordre public, justice, défense du territoire. Ces délégués, dès lors qu'on se trouve en effet dans un système démocratique, doivent être surveillés étroitement par l'électorat ; ils peuvent en conséquence être révoqués, perdre ainsi la charge dont ils sont momentanément revêtus. Les piliers divers d'un système démocratique et de sa légitimité sont d'une part l'existence reconnue d'une majorité comme d'une minorité ; et d'autre part le droit gouvernemental de commander, contrebalancé par le droit d'opposition.

Tocqueville a bien vu dès les années 1830 que la démocratie était poussée en avant pour ainsi dire par la « Providence » (telle était son expression). Il a réalisé que la démocratie avait l'Avenir pour elle, malgré des régressions régionales, en fin de compte provisoires. C'est une intuition dont l'exactitude prophétique (en 1996) est maintenant tout à fait démontrée au terme des succès, même mitigés, de cette forme de gouvernement dans différentes zones de la planète qui n'étaient pas encore démocratiques il y a quelques décennies (le monde ibérique) ou même il y a seulement quelques années (l'univers communiste). Il n'en fut pas toujours ainsi ; aux années 1930 ou 1940, la prépondérance à longue durée de la démocratie n'était point du tout certitude évidente. Le fascisme ou le totalitarisme l'emportait dans la majorité des grandes nations continentales ; la démocratie se voulait valeur souhaitable ou désirable ; elle n'était pas ou pas encore le fait évident de l'époque comme c'est le cas aujourd'hui après les développements intervenus au cours du dernier quart de siècle.

Cela dit, l'objet démocratique est tellement vaste qu'il me faudra choisir, au cours du présent résumé ; sélectionner et abrégé en considérant de façon très passagère quelques-unes parmi les plus importantes nations démocratiques : États-Unis, Angleterre, France, Italie, Espagne, Allemagne, voire Russie.

Et d'abord les États-Unis ; leur histoire, au point d'origine est inséparable de celle d'Angleterre : or ce pays, avant la révolution de 1640 était dominé par un

Ancien Régime de type monarchique ; avec cependant quelques institutions parlementaires, dès le XVI^e siècle et même auparavant. Nous disions tout à l'heure que l'Angleterre avait réalisé sa révolution effectivement au cours des années 1640, puis vint un régime semi-autocratique ou semi-dictatorial (cromwellien) lors de la décennie 1650. Par la suite, après diverses expériences crypto-révolutionnaires ou post-révolutionnaires, la Grande-Bretagne expérimentait pendant le XVIII^e siècle un régime mixte ou dualiste des plus stables, simultanément monarchique-traditionnel, et parlementaire-innovateur. C'est dans ce cadre « anglo-saxon » que pour la première fois à l'intérieur du monde *english speaking*, une importante entité démocratique se détachait puis se manifestait comme telle de façon indépendante au cours des trois dernières décennies du XVIII^e siècle : en termes plus clairs et simples les États-Unis d'Amérique sont nés vers 1778 d'une guerre de libération contre la mère-patrie britannique. De ce fait un vaste segment de l'ensemble anglophone passait à part entière à la démocratie moderne, celle-ci impliquant participation au Pouvoir du plus grand nombre des citoyens, pourvus d'un minimum ou même d'un assez bon niveau d'éducation, civique et autre. De façon très logique, l'Angleterre peu après, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle et essentiellement pendant le XX^e siècle devenait à son tour, disions-nous, une démocratie au sens plein du terme ; de même façon que les États-Unis, et tout en conservant néanmoins ce reliquat essentiellement ornemental qu'est encore et toujours à notre époque la Monarchie d'Elizabeth II.

Quant à la France, nous avons souligné précédemment qu'en dépit des apparences son destin ne différait pas tellement du devenir anglais puisque aussi bien nous avons retrouvé dans ces deux pays majeurs, continental et insulaire, la même séquence, non point synchrone certes, mais semblablement étalée sur deux siècles ou davantage : ancien régime ; révolution ; autocratie ; système mixte ou dualiste ; et enfin démocratie depuis 1850 ou 1870 selon les cas, tant au Sud de Dunkerque qu'au Nord de Douvres.

S'agissant des prépondérances nationales d'une démocratie française, de 1870 à 1996, au cours des 125 ou 126 dernières années, nous devons nous garder, me semble-t-il, de quelques contre-vérités trop répandues.

1. La première erreur, à propos de la France, porterait sur les quatre années bien particulières au cours desquelles la Démocratie (et la République) furent mises entre parenthèses. Je veux parler bien sûr du Quadriennat ou Quinquennat de Vichy (1940-1944). Nous ne pouvons pas accepter, me semble-t-il, l'analyse implicite ou explicite d'un certain nombre d'historiens « maison », qui considèrent volontiers que Vichy serait en quelque sorte un produit du terroir, un produit qui dériverait somme toute des tendances fascistoïdes éternelles propres à la culture française, endogènes à nos populations comme à notre tradition nationale. Le sommet du ridicule, dans le genre, a été atteint par l'auteur d'un livre sur *Chauvin le soldat laboureur* : cet ouvrage fait remonter le pétainisme « bien de chez nous » pratiquement à l'Ancien Régime, voire en deçà. J'estime pour ma part qu'une thèse de ce genre n'emporte en aucun cas la conviction. Bien sûr Vichy avait,

entre autres, quelques racines autochtones, mais celles-ci n'auraient jamais pris le dessus, n'eussent été la défaite de 1940 et l'occupation de la France par les nazis. Constatation triviale, sans doute, et cependant importante pour notre sujet : elle revient à dire qu'en dépit du tragique accident de l'occupation allemande, le principe démocratique demeurait en tout état de cause la force dominante, et de plus en plus exclusive en France, entre 1870 et 1996 ; par delà tel ou tel avatar éventuellement tragique et considérable. Ce principe de démocratie est devenu, ce faisant, partie prenante authentique, voire structurelle de notre héritage collectif. Longue durée braudélienne, même et surtout si Fernand Braudel ne s'est guère mêlé d'histoire politique.

2. Une seconde erreur, qui elle aussi a beaucoup à voir avec notre sujet, serait liée non pas au personnage historique de Philippe Pétain, mais à celui de Charles De Gaulle. Il sera question ici pour quelques instants, de la constitution gaulliste. Selon certaines théories à mon sens erronées, on présenterait le système politique français contemporain, qu'il soit gaulliste ou post-gaulliste, comme la mixture d'un principe démocratique (le Parlement, élu) et d'un principe monarchique (le Président de la République). C'est ce qu'on appelle souvent dans le langage de certains politologues, la monarchie républicaine. En réalité, comme chacun sait, le Président de la République, M. Chirac aujourd'hui, M. Mitterrand hier, ne procède pas d'un système d'hérédité ni d'une nomination arbitraire ; il est régulièrement élu ; en conséquence il appartient à un système entièrement démocratique, lequel a renforcé de façon notoire le caractère stable de notre République maintenant vieille de plus d'un siècle. Bien entendu, ce système gaulliste a ses inconvénients, mais étant donné le caractère national des Français, la potion gaullienne se présente comme un remède irremplaçable à l'encontre d'une fâcheuse instabilité des gouvernements de jadis, ces gouvernements à tourniquet qui par moments frappèrent d'impuissance ou même ridiculisèrent aux yeux de l'étranger la III^e et surtout la IV^e République. Le Gaullisme n'est peut-être pas l'avenir de l'Homme. Mais il demeure le Présent du peuple français.

Il reste peu de temps pour parler d'autres Démocraties européennes de première importance : en Allemagne, Espagne, Italie, la séquence chronologique quant à notre sujet fut un peu différente de la périodisation anglaise ou française, telle que nous la présentâmes ici-même. Ces trois pays ont d'abord connu, au fil des temps, divers Anciens Régimes à modalités régionales fort variables, au XVIII^e siècle et même un peu plus tard. Vinrent ensuite des régimes mixtes ou dualistes, au XIX^e, du fait de la puissante influence des progrès politiques effectués plus à l'ouest ou plus au Nord, en France et en Angleterre. Surgirent ultérieurement les révolutions inévitables, destructrices de l'ancien régime comme du régime mixte ; elles-mêmes accompagnées ou suivies souvent de terribles dictatures pendant les décennies 1920, 1930, 1940. Les trois Nations enfin ont jeté l'ancre dans les eaux bientôt paisibles de la démocratie (à la suite certes de grandes catastrophes) ; et cela à partir de 1943

ou 1945 pour l'Italie, puis l'Allemagne ; à partir de 1975 pour l'Espagne. Même évolution peut-être en Russie au cours des dix ou douze dernières années du XX^e siècle...

La performance allemande en particulier est admirable, puisque les Allemands qui n'avaient fait que des sottises (le mot est faible) entre 1914 et 1945, n'ont pratiquement plus commis une seule erreur de 1945 à 1996, plus de cinquante années déjà ! Un parcours sans faute.

Du côté de l'Italie, la situation est beaucoup moins catastrophique qu'on ne le prétend quelquefois, puisque nos cousins latins ont même réussi à civiliser plus ou moins leurs néo-fascistes ! La fille de M. Le Pen ne se plaignait-elle pas ces temps-ci de la « trahison » de M. Fini, « chiraquisé » sur le tard...

En Espagne, on admire tout naturellement la performance du roi Juan Carlos : il s'est conduit bien davantage en démocrate-né qu'en monarque traditionnel. S'agissant de la Russie enfin, la voie de la démocratie, disions-nous, semble maintenant ouverte, mais subsistent encore quelques obstacles, à ce point de vue, pour l'avenir proche.

En conclusion, il me semble que d'une course au grand galop à travers les systèmes de légitimité de l'État, on peut retirer une leçon d'optimisme. Même si la démocratie n'est pas parfaite, elle représente cependant le moindre des maux. On aurait pu désespérer d'elle au cours des vingt années de plomb ou davantage, celles qui courent de 1933 à 1953. Mieux encore : pendant la décennie 1980 (1983 exactement) l'un de nos plus grands penseurs politiques a pu produire un livre pessimiste qui s'intitulait *Comment les démocraties périssent*. En fait la démocratie ne périssait pas ; elle continuait sa marche en avant engagée depuis les XVIII^e et XIX^e siècles, voire depuis le XVII^e (l'Angleterre, les Pays-Bas...) ; marche en avant tantôt publique et tantôt souterraine.. On peut répéter à ce propos en notre fin de siècle une formule jadis appliquée à d'autres sujets : *bien creusé, vieille taupe*.

Autre leçon qu'on peut tirer de notre excursus : le caractère inévitable des grandes Révolutions, dans les Nations importantes, dès lors qu'on veut passer, même en y mettant le temps, de l'Ancien Régime à la Démocratie. Je dis les Nations importantes, car dans de petits pays comme le Danemark, l'évolution s'est faite plus en douceur. Mais parlons Grandes Puissances : les penseurs français qui croient qu'on aurait pu éviter la si coûteuse Révolution de 1789-1799 voire 1799-1815, ces penseurs ont tort à mon avis. Qu'il s'agisse de l'Angleterre, de l'Italie, de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Russie et j'ajouterais du Japon, les grandes révolutions effectuées *volentes nolentes* parmi ces États pour sortir de l'Ancien Régime sont à la fois *catastrophiques et inévitables*. Les États-Unis de ce point de vue demeurent une heureuse exception. Ils n'ont pas eu à détruire entre New-York et Boston un authentique Ancien Régime, puisque aussi bien ce travail destructif avait été mené à terme ou en tout cas bien avancé par l'Angleterre originelle dès les années 1640, et cela à l'usage

de l'entière zone anglo-saxonne, Amérique du Nord inclusivement. Tout au plus a-t-il fallu de façon plus ou moins coûteuse, se procurer l'indépendance américaine vers 1780, et détruire l'esclavage à partir de 1861...

Il me semble pour finir que j'ai pu d'un bout à l'autre du présent résumé, en m'appuyant de façon assez constante sur les analyses de Guglielmo Ferrero, caractériser de façon successive les deux principes de légitimité qui sous-tendent nos édifices politiques et qui s'opposent ou se succèdent chronologiquement : le principe aristo-monarchique, et le principe électif-démocratique. L'un et l'autre pouvant être reliés respectivement à la Tradition, et à la Modernité ; ou si l'on préfère au vieux système de la Confiance, et au nouveau modèle du consentement ou du *consensus*.

E. L.R.L.

SÉMINAIRES (liste complète)

M. Jean-François PERNOT, Maître de conférences au Collège de France. Les ingénieurs du Roi sous Louis XIII.

M. Paolo ALVAZZI DEL FRATE, Maître-assistant à l'Université « La Sapienza » de Rome. La justice retenue et la doctrine juridique au XVII^e siècle.

M. Dominique BOUREL, Directeur de recherches au CNRS. Berlin et la vie culturelle au XVII^e siècle.

Mlle Fanny COSANDEY, Doctorante à l'EHESS. Place et fonction de la Reine dans la première moitié du XVII^e siècle.

M. Matthias WASCHEK, Historien de l'Art. Le cycle Marie de Médicis de P.P. Rubens (Louvre).

Mme Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, Sous-directeur au Collège de France. Les savants, la société et l'État : à propos de l'Académie royale des Sciences (1666-1793).

Mme Anette SMEDLEY-WEILL, Ingénieur au CNRS. Cardin Le Bret, « De la souveraineté du Roi » (1632) : Droit et réalités.

M. Alain GUERY, Directeur de recherches au CNRS. De Sully à Colbert : principes des finances de l'État monarchique.

M. Lucien BELY, Professeur à l'Université de Créteil. États princiers et Diplomatie à la fin du XVII^e siècle.

M. Diego VENTURINO, Maître de conférences à l'Université de Metz. Voltaire et le XVII^e siècle.

Mme Martine LEMALET, Chargée de conférences (EHEJ). Entre France et Lorraine : les Juifs et la raison d'État à la fin du règne de Louis XIV.

M. Emmanuel LE ROY LADURIE, Professeur au Collège de France. Sur l'Ancien Régime.

PUBLICATIONS DIVERSES :

Mme Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, Sous-directeur Trois contributions au *Guide pratique des Archives de l'Académie des Sciences*, à paraître fin 1996, Éditions « Tec. et Doc. » Lavoisier :

— Une institution sans statuts : l'Académie royale des Sciences de 1666 à 1699 ;

— Le financement de l'Académie de 1666 à 1699 ;

— Les sources complémentaires de l'Histoire de l'Académie : la bibliothèque de l'Arsenal.

« Colbert et l'Académie royale des Sciences », à paraître fin 1996, Éditions Fayard, dans un recueil collectif (titre non encore précisé).

M. Jean-François PERNOT, Maître de conférences : *Vauban*, écrits et divers sur l'économie, Éd. Maison Vauban, St Léger Vauban, 1996.